

Programme Ambassadeurs EauFeeling

Le programme Ambassadeurs EauFeeling établit une relation commerciale privilégiée entre EauFeeling et son Ambassadeur.

A travers ce contrat, les deux parties s'engagent à respecter une série d'obligations offrant des avantages réciproques. Par la mise à disposition ponctuelle de son Equipement, selon les conditions définies dans la partie 2, l'ambassadeur acquiert le statut de *client témoin* et son Equipement sera considéré comme *appareil témoin*.

Les engagements des deux parties sont mentionnés ci-dessous.

Partie 1 : Engagements de EauFeeling envers l'ambassadeur

- 1- EauFeeling s'engage à appliquer sur l'offre faite au client les meilleures conditions possibles en termes de prix. La partie de l'effort commercial consenti au titre du programme Ambassadeurs sera clairement identifié dans le devis.
- 2- La garantie des matériels, hors systèmes électronique et de filtration, est portée à 3 ans frais de déplacements inclus.
- 3- En cas de vente à la suite d'une visite de présentation à l'initiative d'EauFeeling, l'ambassadeur recevra une commission d'un montant de 50,00 €.
- 4- En cas de vente à la suite d'une recommandation par l'ambassadeur, ce dernier recevra une commission conforme au programme des recommandations (www.eaufeeling.com/recommandation)

Partie 2 : Engagements de l'ambassadeur envers EauFeeling

- 1- L'ambassadeur s'engage à placer le bain dans des conditions valorisantes (environnement du bain nordique terminé, agréable et valorisant)
- 2- L'Ambassadeur s'engage à permettre l'accès physique à son équipement (sans engagement d'utilisation aux tierces personnes) sous 8 jours maximum après la demande de eauFeeling et ceci pour une période de 3 ans date de facture.
- 3- L'Ambassadeur entretient l'équipement selon les consignes fournies par EauFeeling.
- 4- En cas de non-respect des engagements énoncés ci-dessus, EauFeeling sera en droit de procéder à la facturation de l'effort commercial consenti et identifié dans le devis.



Conditions d'attribution du statut d'Ambassadeur EauFeeling :

Le statut d'Ambassadeur EauFeeling pourra être soit demandé directement à l'initiative du client au moment de l'achat de son bain nordique, soit être proposé par le vendeur EauFeeling.

L'attribution de ce statut reste toutefois sujet à décision unilatérale de l'entreprise EauFeeling qui se réserve le droit de fournir sa réponse sans justifications détaillées.

Pour EauFeeling,

Nom Prénom
Mention bon pour accord
Date et signature

Pour le client,

Nom Prénom
Mention bon pour accord
Date et signature